

Accès aux marchés : Les résultats escomptés sont un accès amélioré et plus sûr aux marchés internationaux ainsi qu'une diminution des obstacles intérieurs au commerce. Pour obtenir ces résultats, AAC :

- négocie des accords commerciaux ou les met en application;
- atténue ou élimine les obstacles au commerce intérieur et international;
- fait progresser les intérêts du Canada par le biais des activités des organismes internationaux.

Développement des marchés internationaux : Le résultat escompté est de contribuer à l'accroissement des ventes des produits agricoles et agroalimentaires canadiens. À cette fin, AAC :

- coordonne une démarche stratégique axée sur des partenariats entre l'industrie et les gouvernements fédéral et provinciaux en vue de développer des marchés d'exportation;
- met sur pied des programmes et des services visant à promouvoir la croissance des ventes et des entreprises sur les marchés canadiens et étrangers;
- améliore la gestion du processus d'approvisionnement et encourage la création d'alliances pour accroître la compétitivité de l'industrie.

Investissement : Le résultat escompté est de contribuer à une capacité accrue de fournir des produits agricoles et agroalimentaires canadiens compétitifs. AAC fait la promotion de l'accroissement des ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens :

- en coordonnant, avec tous les paliers de gouvernement, une démarche stratégique relative à l'investissement dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- en mettant sur pied des programmes et des services et en encourageant l'établissement d'alliances pour stimuler l'investissement intérieur et étranger dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- en appuyant le secteur agroalimentaire canadien dans les efforts visant à accroître ses possibilités et sa capacité de fournir des produits compétitifs.

Le Service d'exportation agroalimentaire (SEA) a pour mission d'aider les exportateurs canadiens au moyen :

- du SEA en ligne (services sur Internet);
- des produits améliorés d'information sur les marchés;

- de la Stratégie canadienne pour le commerce international dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et des boissons;
- du programme AgFITT (formation en commerce international);
- des spécialistes en agroalimentaire à l'étranger;
- des foires commerciales internationales et de la promotion des produits alimentaires et de l'investissement;
- de l'organisation de missions commerciales et d'investissement;
- des stratégies de développement des marchés agroalimentaires;
- de Commerce agroalimentaire 2000/Élément agroalimentaire du PDME (programme de financement).

Agence canadienne de développement international (ACDI)

L'Agence canadienne de développement international reconnaît que le secteur privé contribue beaucoup au développement durable, et elle a donc fait du développement du secteur privé une de ses priorités. Le Programme de coopération industrielle (PCI-ACDI) constitue un de ses moyens d'action en appuyant l'établissement de partenariats commerciaux dans les pays en développement. Le programme contribue à la réalisation de projets qui supposent le transfert de savoir-faire canadien et de technologies et qui donnent lieu à des partenariats rentables et durables.

Le PCI poursuit trois objectifs en ce qui concerne les entreprises canadiennes :

- promouvoir l'investissement canadien dans les pays en développement;
- aider les entreprises canadiennes à transférer leurs compétences aux pays en développement;
- aider les entreprises canadiennes à renforcer l'infrastructure des pays en développement.

À ces fins, le PCI-ACDI accorde un appui financier aux entreprises canadiennes qui veulent entreprendre des activités dans les pays en développement pour les rendre capables :

- d'investir dans une coentreprise, un contrat de licence ou un autre partenariat à long terme;
- d'obtenir de gros contrats d'entretien;
- de participer à des projets privés d'infrastructure (PPI).

Le PCI-ACDI reconnaît les coûts élevés et les risques liés à l'exploitation dans les pays en développement. Afin d'encourager les entreprises canadiennes à s'aventurer sur ces marchés, le PCI-ACDI peut réduire leurs frais de premier établissement en assumant une partie du coût des études de faisabilité des projets envisagés. Les entreprises doivent ensuite trouver le financement nécessaire, ou obtenir un